



JOURN@L FOOT

N°518 DU 5 MAI 2022

COMMUNIQUE DU DISTRICT

CHAMPIONNAT :

Concernant le décompte des 5 dernières journées de Championnat, il convient de tenir compte non pas des 5 dernières journées initialement programmées par le District mais l'apport éventuel de journées reportées.

NOTE AUX CLUBS :

Afin de répondre à vos nombreuses interrogations relatives à la fin de saison prochaine, nous vous invitons à vous reporter aux RG du District à votre disposition sur le site du District ou dans l'annuaire :

P.45 : pour le tableau prévisionnel des montées et relégations en fin de saison

P.87 : pour le barème de retrait de points en application du malus disciplinaire

EXTRAIT DES DECISIONS DU COMITE DE DIRECTION DU 25/04/2022

CHAMPIONNAT :

Afin de garantir l'équité sportive lors des dernières rencontres des compétitions de District de cette saison, en application des dispositions prises par le COMEX en date du 21/04/2022, le Comité de Direction du District, dans sa réunion du 25 avril dernier, a décidé qu'aucun report de match pour motif sanitaire ne pourra avoir lieu à l'occasion des trois derniers matchs de Championnat, ainsi également en cas de match de barrage pour l'accession ou la relégation, etc...

En conséquence, le club se trouvant dans l'impossibilité de présenter une équipe complète le jour du match conformément aux règlements en vigueur, sera déclaré forfait.

COUPE DU DISTRICT – CREDIT MUTUEL :

A partir de ce jour, lorsqu'une équipe ne peut pas disputer un match de Coupe du District du fait de cas de covid, le match ne peut être reporté et l'équipe concernée aura match perdu, c'est donc l'équipe adverse qui bénéficiera de la qualification pour le tour suivant.

Si les deux équipes sont concernées, les deux auront match perdu, même si cela doit avoir pour conséquence de compter un exempt pour le tour suivant.

ENGAGEMENTS EN COUPE DE FRANCE - SAISON 2022/2023

Ouverture des engagements via FootClubs cette semaine, engagements possibles jusqu'au 1er juillet 2022 (52€).

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1

REGLEMENTS P2

DISCIPLINE P3

COUPES P6

FUTSAL P7

TOURNOIS

Compte tenu de la saison particulière cette année et du contexte qui évolue constamment, le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser, et ce jusqu'à la fin de la saison. Si vous souhaitez organiser un tournoi, la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles)

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger > Formulaires divers > Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

F.F.F. :

CNOSF (EVIAN FC)

CLUBS :

USAV : Retour Mont Blanc Cup 22

DIVERS :

CDOS : lancement de l'appel à candidature pour le « Club des 300 femmes dirigeantes »

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission de Discipline :

FC Thones – Sillingy – ESCO – AJ Ville la Grand – Cran Olympique – ES Douvaine Loisin – Marignier SP
Luigi – Goncalves – Banaouda - Rashiti

Commission des Jeunes :

GJ AALP – CSL Perrignier – TEGG – Morzine – FC Thones – ES Seynod – CS2A – USAV – FC Gavot – Marignier SP – GO Bas Chablais – ES Douvaine Loisin – UF Voirons – CSA Poisy – AS Evires – GFA RV – ESCO – ES Sciez – GJ Anthy Margencel – FC Thones – FC Vuache – US Challex – Foron FC – CS2A
Mairie de Faverges

Commission Sportive :

FC Thones – Annecy Portugais – Chavanod – FC Dingy – Foron FC – AS Cornier – Foron FC – Champanges – Arthaz – CS Chamonix – US Annemasse – ASC Sallanches – Champanges – Pays de Gex – Mairie de Faverges – AG Bons – FC Villy le Pelloux – AS Marin – AS Evires

Commission des Coupes :

TEGG – AG Bons – USAV – US Divonnaise – Marignier SP – CSL Perrignier –

Commission des Règlements :

Marignier SP – Vetraz – Argonay – GJ AMS

Commission Féminines :

ASP Villaz – US PJ – CS Ayze – Marignier SP – FC La Filière – AS Thonon

Commission de l'Arbitrage :

Faverger Portugais – CSA Poisy – CA Bonneville

Toutin – Fustoni - Saber

Commission du Statut de l'Arbitrage :

Toutin - Saber

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 02/05/2022

Publiée le 05/05/2022

DECISION

MATCH n°24469555**DOSSIER N° 518/65 : ANNECY LE VIEUX 2 – GJ ANTH/MARG/SCIEZ 1 – COUPE U17 1er Niveau du 23/04/2022****En la forme :**

La réclamation d'après-match formulée par le club de GJ ANTHY/MARG/SCIEZ portant sur le fait que « nous portons réserve sur la qualification des joueurs d'ANNECY LE VIEUX qui peuvent évoluer en Régional et qui aurait effectué plus de 10 matchs dans une équipe qui évolue à un niveau supérieur à la D1 » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187 et 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

D'une part, la notion de « la qualification des joueurs qui peuvent évoluer en Régional » ne correspond à aucune réserve prévue par les RG FFF.

A titre subsidiaire, la réserve peut éventuellement porter sur la qualification d'un joueur en motivant pourquoi il ne serait pas qualifié à la date de la rencontre soit sur la notion d'équipier supérieur pour un joueur évoluant en Ligue.

D'autre part, la notion de « joueur qui aurait effectué plus de 10 matchs dans une équipe qui évolue à un niveau supérieur à la D1 » ne peut uniquement s'appliquer qu'au Championnat et ce au visa de l'alinéa 4 de l'article 167 des RG FFF.

A titre subsidiaire, pour les matchs de Coupe de District, il convenait éventuellement de se référer à l'article 3.6.12 des RG du District.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée).

COMMISSION DISCIPLINE

Président de séance : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Sandrine DEGORNET.

Présents : Pierre BERNARD, Denis MOUCHET, Alain ROSSET, Jacques LAGRANGE.

Réunion du lundi 02-05-2022

Publié le jeudi 05-05-2022

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que : Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, lequel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

NOTE AUX CLUBS

Match N°23403893 - Senior D1 du 12-03-2022

US ANNECY LE VIEUX – SS ALLINGES

Après audition la commission classe le dossier sans suite.

DOSSIERS REMIS A L'INSTRUCTION

Dossier N° 38 - 516/50285-2

Match N° 23404678 Seniors D3 Poule B du 10/04/2022

MARIGNIER SPORT II – AS LE LYAUD ARMOY

Dossier N° 39 – 516/50882-2

Match N° 23405944 Seniors D4 Poule E du 10/04/2022

ANNECY PORTUGAIS S. – CRAN OLYMPIQUE II

CONVOCATIONS AUDITIONS

Dossier N° 36-516/50036-2

Match N°23403916 Seniors D1

FC THONES – MARIGNER SPORT

Sont convoqués le lundi 09 mai 2022 à 19h

Les arbitres:

TEIXEIRA MONTEIRO Pedro

TEIMA Eddy, arbitre assistant

PETIT Jean Christophe, arbitre assistant

FC THONES :

Le Président ou son représentant

DEPOMMIER Serge, délégué

THOMAS Emile, capitaine

SERAFINI Cyril, éducateur

MARIGNIER SPORT :

Le Président ou son représentant

SALOU Kevin, éducateur

FERNANDES Michael, capitaine

AZIRI Zohair, joueur n°6

Dossier N° 37-516/53031-2**Match N°24122541 U20 D1****GJ DINGY/LANFONNET – CRANVES SALES****Sont convoqués le lundi 09 mai 2022 à 20h****L'arbitre:**

ALTUNOK Necip

GJ DINGY/LANFONNET

Les Présidents ou leurs représentants

BAUD Cyrille, arbitre assistant

ASTA GIACOMETTI Jérôme, délégué

GRILLET Arthur, capitaine

PANISSET Lionel, éducateur

FC CRANVES SALES :

Le Président ou son représentant

CROMBET Xavier, arbitre assistant

HUISSOUD Eliott capitaine

HOCDE Benjamin, éducateur

Dossier N° 41-517/55086-1**Match N°24469511 – Coupe seniors 2ème niveau du 17/04/2022****US VETRAZ MONTHOUX – CS AMPHION****Sont convoqués le mercredi 11 mai 2022 à 18 hrs 30.****L'arbitres:**

Sébastien MURAT

US VETRAZ MONTHOUX :

PUGET Eve, Présidente et déléguée

BOUYANFIF Abdelafid, arbitre assistant

ASTA GIACOMETTI Jérôme, délégué

BRANCARD Mathieu, capitaine

LEBOUCHER Isabelle, éducatrice

CS AMPHION :

Le Président ou son représentant

OUECHTATI Amir, arbitre assistant

AMZIL Mustapha, capitaine

OZDEMIR Metin, éducateur

BOUKROUMA Ali, joueur n°9

Dossier N° 42-517/53452-2**Match N°24125730 – U15 D2 Poule C du 10/04/2022****ES VIRY – FC VUACHE****Sont convoqués le mercredi 11 mai 2022 à 19 hrs 30.****Observateur arbitre :**

Emmanuel DEMIAUX

ES VIRY :

MOREL Jean-Philippe, Président

Dossier N° 44-518/50691-2**Match N°23405555 – Séniors D4 du 24/04/2022****FC PAYS DE GEX 3 – ESC OLYMPIQUE 2****Sont convoqués le lundi 23 mai 2022 à 19h00****L'arbitre :**

COLIN Franck

FC PAYS DE GEX :

Le président ou son représentant

ALI BACARI Naoufal, arbitre assistant

AFTAK Farid, délégué

TATON Christophe, capitaine

Monsieur X, éducateur

ARAUJO Steven, joueur n°6

CHARFI Chaouki, joueur n°10

COTTA Bradeley, joueur n° 11

ALI Loïc, Joueur n°12

ESC OLYMPIQUE :

Le Président ou son représentant

CORJON Thomas, arbitre assistant

SALDANHA Mathieu, éducateur

PRETESEILLE Bastien, joueur n°7

BOCQUEREAU Téo, joueur n°13

DE CARLO Jade, capitaine

Dossier N° 43-518/51485-2**Match N°23419063 – Séniors D5 Poule E du 24/04/2022****ES DOUVAINNE LOISIN 2 – CS AYZE 2****Sont convoqués le mercredi 18 mai 2022 à 19 hrs 30.****L'arbitre :**

DE OLIVEIRA PEREIRA Adamo

DOUVAINNE LOISIN :

Le président ou son représentant

GIAZZI Dominique, arbitre assistant

CHEVALLEY Vincent, délégué

CUBIS Alexis, éducateur

PENA MONTEJO César, joueur n°1

CS AYZE :

Le Président ou son représentant

GENOUD Damien, arbitre assistant

GUIOT Guy, éducateur

ZORTEA Tristan, joueur n°9

Dossier N° 40-516/54378-1**Match N°24337029 – U13 D3 du 09/04/2022****ENTENTE PAYS DE CRUSEILLES - ODYSSEE****Sont convoqués le mercredi 18 mai 2022 à 18 hrs 30.****L'arbitre :**

BOUCHET Antonin

ENTENTE PAYS DE CRUSEILLES :

Le président ou son représentant
BAILLEUL Guillaume, éducateur

ODYSSEE :

Le Président ou son représentant
TERROUX Laurent, éducateur
RAHALI Arbi, responsable foot animation

Dossier N° 45-511/53181-1

Match N°24124885 – U17 D2 Poule B du 12/04/2022

CS2A – SP MARIGNIER

Sont convoqués le lundi 23 mai 2022 à 18h00.

CS2A :

Le président ou son représentant
HAMADA Mohamed, délégué
LATRON Morgan, éducateur
DECOUTURE Lyderic, joueur n°6
THABUIS Lucas, joueur n°4
DELVOYE Teddy, joueur n°7

SP MARIGNIER :

Le Président ou son représentant
LOBRY Océane, éducatrice
KANOUTE Isaac, joueur n°9
TANLI Talah, joueur
ZAGIDOV Saïd, joueur
MOKRANE Amine, joueur

COMMISSION DES COUPES

Présidents : Bernard Pierre – Caruso Maurice

COUPE DU DISTRICT – CREDIT MUTUEL

Le tirage des quarts de finale pour les catégories seniors M et F, U17 et U15 ainsi que le tirage des ½ finales pour les catégories U18F et U15F aura lieu à Ville la Grand, Maison des Associations (Salle Mont Blanc) 1 Rue de l'Espérance, le lundi 16 mai à 19h.

Important : Présence au tirage des ¼ de finale 1^{er} et 2^{ème} niveaux seniors et féminines seniors :

Le District remettant, en présence du partenaire de la compétition, des jeux de maillots, la présence d'une personne licenciée aux clubs encore en course à ce stade de la compétition, est obligatoire sous peine d'être amendé (procuration ou pouvoir interdits).

COMMISSION FUTSAL

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

FORFAIT GENERAL DU CLUB DE L'ODYSSEE

Le club de L'ODYSSEE doit 85 euros au District 73

Indemnités dues aux clubs qui se sont déplacés à L'ODYSSEE et qui doivent transiter par le District 73:

- 24170519 ODYSSEE contre FLAC2 50KMS*2= 100 euros
- 24170524 ODYSSEE contre FC RUMILLY VALLIERES 62KMS*2=124 euros
- 24170536 ODYSSEE contre A S THONON 44 KMS*2= 88 euros
- 24170548 ODYSSEE contre MARNAZ FC 50 KMS *2= 100 euros
- 24170640 ODYSSEE contre AFROCHETTE O 124KMS*2= 248 euros
- 24170580 ODYSSEE contre AIX FC 78KMS*2=156 euros

JOURNEE N°15

24170599 **FC MARNAZ contre CHARTREUSE GUIERS U S**

MERCREDI 08 JUIN 2022 A 19H30 GYMNASE ROSSET 74460 MARNAZ

JOURNEE N°16

24170610 **FUTSAL LAC ANNECY 2 contre FC RUMILLY VALLIERES**

SAMEDI 09 AVRIL 2022 A 18H30 GYMNASE SOMMEILLER RUE DES SOEURS BLANCHES 74000 ANNECY

EN ATTENTE DE FEUILLE DE MATCH. Dernière limite avant sanction Dimanche 08 Mai 2022 au District de Savoie.

JOURNEE N°18

24170618 AIX FC contre CBF 74

SAMEDI 23 AVRIL 2022 A 20H00 GYMNASE GARIBALDI 73100 AIX LES BAINS

FORFAIT AIX FC. FC AIX doit 52€ au District 73.

24170619 FUTSAL LAC ANNECY 2 contre AS THONON

SAMEDI 23 AVRIL 2022 A 18H30 GYMNASE DES SŒURS BLANCHES 74000 ANNECY

EN ATTENTE DE NOUVELLE DATE

JOURNEE N°19

24170623 A FUTSAL ROCHETTE O 1 contre F BOURGET UNITED 1

VENDREDI 06 MAI 2022 A 21H00 GYMNASE DU CENTENAIRE 73110 VALGELON LA ROCHETTE

24170625 CBF 74 contre FLAC ANNECY 2

DIMANCHE 15 MAI 2022 A 19H30 GYMNASE PIERRE FALLION A BONNEVILLE

24170627 F C MARNAZ contre AIX FC

MERCREDI 04 MAI 2022 A 19H30 GYMNASE ROSSET 74460 MARNAZ

24170628 CHARTREUSE GUIERS US contre A FUTSAL ROCHETTE O 2

MERCREDI 04 MAI 2022 A 21H00 GYMNASE DES ECHELLES 73360 LES ECHELLES

JOURNEE N°20

24170632 FUTSAL LAC ANNECY 2 contre F C MARNAZ

SAMEDI 14 MAI 2022 A 18H30 GYMNASE DES SŒURS BLANCHES 74000 ANNECY

24170633 AIX FC contre CHARTREUSE GUIERS US

SAMEDI 14 MAI 2022 A 20H00 GYMNASE GARIBALDI 73100 AIX LES BAINS

24170630 FC RUMILLY VALLIERES contre CBF 74

DIMANCHE 15 MAI 2022 A 19H30 GYMNASE MONERY 74150 RUMILLY

24170634 A FUTSAL ROCHETTE O 2 contre FUTSAL BOURGET UNITED 2

VENDREDI 13 MAI 2022 A 21H00 GYMNASE DU CENTENAIRE 73110 VALGELON LA ROCHETTE

24170631 FUTSAL BOURGET UNITED 1 contre AS THONON
JEUDI 12 MAI 2022 A 21H00 GYMNASE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY

JOURNEE N°21

4170636 CBF 74 contre FUTSAL BOURGET UNITED 1
DIMANCHE 29 MAI 2022 A 19H30 GYMNASE PIERRE FALLION BONNEVILLE

24170637 F C MARNAZ contre F C RUMILLY VALLIERES
MERCREDI 25 MAI 2022 A 19H30 GYMNASE PIERRE ROSSET A MARNAZ

24170638 U S CHARTREUSE GUIERS contre F LAC ANNECY 2
MERCREDI 25 MAI 2022 A 21H00 GYMNASE DES ECHELLES AUX ECHELLES

24170639 FUTSAL BOURGET UNITED 2 contre AIX F C
JEUDI 26 MAI 2022 A 21H00 GYMNASE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY

JOURNEE N°22

24170642 A S THONON contre CBF 74 LE DIMANCHE 22 MAI A 19H00 MAISON DES SPORT 74200 THONON LES BAINS

24170645 FUTSAL LAC ANNECY 2 contre FUTSALBOURGET UNITED 2
SAMEDI 04 JUIN 2022 A 18H30 GYMNASE DES SŒURS BLANCHES 74000 ANNECY

24170641 A FUTSAL ROCHETTE O 2 contre A FUTSAL ROCHETTE O 1
VENDREDI 03 JUIN 2022 A 21H00 GYMNASE DU CENTENAIRE VALGELON LA ROCHETTE

24170644 FC RUMILLY VALLIERES contre U S CHARTREUSE GUIERS
DIMANCHE 05 JUIN 2022 A 19H30 GYMNASE MONERY 74150 RUMILLY

24170643 FUTSALBOURGET UNITED 1 contre F C MARNAZ
JEUDI 02 JUIN 2022 A 21H00 GYMNASE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY

MATCHS EN RETARD OU REPROGRAMMES

24170549 **AS THONON** contre **AIX FC** LE DIMANCHE 08 MAI A 19H00 MAISON DES SPORT 74200 THONON LES BAINS

24170555 **F BOURGET UNITED 1** contre **FC RUMILLY VALLIERES** JEUDI 28 AVRIL 2022 A 21H00
GYMNASE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY

A FUTSAL ROCHETTE O 1 contre **AS THONON** se jouera le vendredi 20 MAI 2022 à 21h00 au gymnase du Centenaire
73110 VALGELON LA ROCHETTE

F BOURGET UNITED 2 contre **FC RUMILLY VALLIERES** JEUDI 19 MAI 2022 A 21H00
GYMNASE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY

A L'attention des clubs **FBU** et **MARNAZ**, il faut trouver une date pour votre rencontre remise du mercredi 02 Février 2022.

AIX FC contre **FUTSAL LAC ANNECY 2** en attente de proposition de date.